

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération N° RTM/2020-06.07//001 portant désignation du Président de l'EPIC Régie des Transports de Martinique

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

23 JUL. 2020



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
*Séance du 06/07/2020
à 14H30
Salle A402*

Date de la convocation :
01 juillet 2020

Date d'envoi :
01 juillet 2020

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	6
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	1
Suffrages exprimés	6
Vote : - Pour :	6
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Le 6 Juillet 2020 à 1430, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

- Monsieur Lucien ADENET
- Monsieur Louis BOUTRIN
- Monsieur Georges CLEON
- Monsieur Didier LAGUERRE
- Monsieur Alfred MONTHIEUX

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur José MIRANDE, pouvoir donné à Monsieur Georges CLEON.

Absents :

Monsieur Marius NARCISSOT

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de
MARTINIQUE TRANSPORT

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-30.01/002 du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-29.06/018 du 29 juin 2020 portant désignation des membres élus au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Considérant que lors de la séance d'installation proprement dite des administrateurs nouvellement élus, les fonctions de président de séance sont assurées par le doyen d'âge des administrateurs titulaires, Monsieur Alfred MONTHIEUX a ainsi été désigné ;

Adopte la délibération dont la teneur suit :

Article 1 :

Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Lucien ADENET en tant que Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique.

Article 2 :

La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement.

Article 3 :

La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec cinq (5) voix pour et un (1) bulletin blanc, en sa séance du 6 juillet 2020.

**Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 20 JUL. 2020**

Le Président du Conseil d'Administration
de la Régie des Transports de Martinique

Lucien ADENET

